Image not found or type unknown

accord franco tunisien et application de peine

Par **Matelot**, le **24/02/2010** à **14:14**

Bonjour

Je me permets de vous contacter aujourd'hui concernant le cas d'une personne franco tunisienne et de profession gynécologue .

Cette personne a été condamné en France à 15 ans de prison en première instance pour viol il y'a environ 2 ans mais il à préféré fuir en Tunisie afin de s'y réfugier et se soustraire à la justice
Aucune procédure d'appel n'a été intenté .

Ma question est aujourd'hui que peux faire cet individu ? Est qu'une procédure d'appel est-elle possible ? doit il se livrer à la justice tunisienne et purger sa peine

Quelles sont les différentes possibilités qui s'offre à cette personne.

j'ajoute que la France a transmis une demande à la justice tunisienne pour quelle fasse appliquer le jugement .

Merci par avance pour votre réponse

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés